

TELUS CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
(NON VÉRIFIÉ)
30 SEPTEMBRE 2004

États consolidés des résultats

Périodes terminées les 30 septembre (non vérifié) (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
		(retraité – note 2b)		(retraité – note 2b)
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 946,9 \$	1 806,2 \$	5 616,3 \$	5 320,4 \$
CHARGES D'EXPLOITATION				
Exploitation	1 112,8	1 051,7	3 259,5	3 175,3
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (note 4)	16,2	2,3	32,8	12,1
Amortissement	327,1	308,9	969,5	949,5
Amortissement des actifs incorporels	80,5	98,3	256,1	278,9
	1 536,6	1 461,2	4 517,9	4 415,8
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	410,3	345,0	1 098,4	904,6
Autres (produits) charges, montant net	(3,2)	7,6	—	19,8
Coûts de financement (note 5)	158,6	139,3	460,5	475,6
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	254,9	198,1	637,9	409,2
Impôts sur les bénéfices (note 6)	97,2	83,0	204,7	129,9
Part des actionnaires sans contrôle	1,1	1,0	3,0	2,7
BÉNÉFICE NET	156,6	114,1	430,2	276,6
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	0,1	0,9	1,8	2,6
BÉNÉFICE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE	156,5 \$	113,2 \$	428,4 \$	274,0 \$
BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (en dollars) (note 7)				
– De base	0,44	0,32	1,20	0,79
– Dilué	0,43	0,32	1,19	0,78
DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (en dollars)	0,15	0,15	0,45	0,45
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES ET D' ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION (en millions)				
– De base	355,7	350,1	354,4	348,5
– Dilué	361,8	353,2	356,7	350,8

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés des bénéfices non répartis

Périodes terminées les 30 septembre (non vérifié) (en millions)	Période de neuf mois	
	2004	2003
SOLDE AU DÉBUT	741,7 \$	630,4 \$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions (note 2a)	(25,1)	—
Solde d'ouverture ajusté	716,6	630,4
Bénéfice net	430,2	276,6
Moins : Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	1 146,8	907,0
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis ou devant être réinvestis en actions nouvellement émises	132,8	124,3
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	26,9	32,5
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport (note 14c)	1,8	2,6
	2,3	—
SOLDE À LA FIN (note 14)	983,0 \$	747,6 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

Bilans consolidés

(non vérifié) (en millions)	Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003 (retraité – note 2b)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	622,2 \$	6,2 \$
Débiteurs (note 9)	815,1	723,8
Impôts sur les bénéficiaires et autres impôts à recevoir	77,8	187,4
Stocks	84,7	123,5
Frais payés d'avance et autres (note 16b)	229,5	172,4
Tranche à court terme des impôts futurs	368,0	304,0
	2 197,3	1 517,3
Immobilisations, montant net (note 10)		
Immobilisations corporelles et autres	7 623,3	7 764,3
Actifs incorporels amortissables	720,8	844,7
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 954,6	2 954,6
	11 298,7	11 563,6
Autres actifs		
Frais reportés (note 11)	713,3	610,7
Impôts futurs	276,1	626,0
Placements	40,2	41,9
Écarts d'acquisition	3 117,7	3 118,0
	4 147,3	4 396,6
	17 643,3 \$	17 477,5 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 16b)	1 354,0 \$	1 294,5 \$
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif (note 4)	85,9	141,0
Dividendes à payer	53,4	53,5
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 16b)	485,5	445,0
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 12)	4,0	221,1
	1 982,8	2 155,1
Dette à long terme (note 12)	6 514,0	6 609,8
Autres passifs à long terme (note 13)	1 305,8	1 173,7
Impôts futurs	1 001,3	1 007,0
Part des actionnaires sans contrôle	10,9	10,7
Capitaux propres (note 14)		
Option de conversion des débentures convertibles	8,8	8,8
Actions préférentielles et privilégiées (note 14c)	—	69,7
Avoir des porteurs d'actions ordinaires	6 819,7	6 442,7
	6 828,5	6 521,2
	17 643,3 \$	17 477,5 \$

Engagements et passifs éventuels (note 15)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés des flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 septembre (non vérifié) (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003 (retraité – note 2b)	2004	2003 (retraité – note 2b)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net	156,6 \$	114,1 \$	430,2 \$	276,6 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement	407,6	407,2	1 225,6	1 228,4
Impôts futurs	91,4	94,7	281,9	347,9
Rémunération à base d'actions	7,3	—	17,9	—
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	4,9	13,2	14,7	39,5
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(25,8)	(33,9)	(112,3)	(69,9)
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces (note 4)	6,4	(29,8)	(55,1)	(221,5)
Autres, montant net	(3,9)	2,6	13,7	37,5
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16c)	202,7	281,6	107,7	85,5
Rentrées liées aux activités d'exploitation	847,2	849,7	1 924,3	1 724,0
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépenses en immobilisations (note 10)	(319,8)	(304,0)	(975,6)	(817,3)
Produit de la vente de propriétés et d'autres actifs	1,8	1,3	18,2	39,6
Autres	1,5	(5,1)	0,7	1,3
Sorties liées aux activités d'investissement	(316,5)	(307,8)	(956,7)	(776,4)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	27,0	20,6	70,8	61,7
Dividendes aux actionnaires	(45,5)	(41,6)	(136,1)	(130,2)
Paiement au rachat d'actions préférentielles et privilégiées (note 14 c)	(37,0)	—	(72,8)	—
Émission de dette à long terme (note 12)	—	56,0	37,8	365,4
Remboursements par anticipation et à l'échéance de la dette à long terme (note 12)	(210,7)	(490,4)	(247,7)	(1 130,6)
Autres	—	(0,8)	(3,6)	(2,6)
Sorties liées aux activités de financement	(266,2)	(456,2)	(351,6)	(836,3)
SITUATION DE TRÉSORERIE				
Augmentation de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	264,5	85,7	616,0	111,3
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	357,7	16,6	6,2	(9,0)
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	622,2 \$	102,3 \$	622,2 \$	102,3 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE				
Intérêts (versés)	(23,1) \$	(27,7) \$	(339,7) \$	(362,5) \$
Intérêts reçus	2,1 \$	13,7 \$	23,3 \$	15,0 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement (note 6) reçus (versés))	11,8 \$	38,4 \$	197,4 \$	35,1 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

30 SEPTEMBRE 2004 (non vérifié)

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

1. États financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont dressés suivant les mêmes conventions comptables, à l'exception de ce qui est expliqué à la note 2 de ces états financiers consolidés intermédiaires, et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Le terme « société » désigne TELUS Corporation et, lorsque le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables**a) Rémunérations à base d'actions**

À compter de l'exercice 2004 de la société, les recommandations modifiées de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») sur la comptabilisation des rémunérations à base d'actions (les modifications en question ayant eu lieu en 2003) (chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Par suite de ces modifications, la société ne peut plus utiliser la méthode de la valeur intrinsèque pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux employés en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada. La société a choisi l'application rétroactive sans retraitement (aussi appelée l'adoption prospective modifiée) comme méthode transitoire. Selon cette méthode, aucune charge relative aux options sur actions n'est constatée dans les états consolidés des résultats des exercices antérieurs à 2004 (se reporter à la note 8a). La charge relative aux options sur actions constatée dans les exercices postérieurs à 2003 aura trait aux options sur actions octroyées après 2001 sur lesquelles les droits seront acquis au cours d'exercices postérieurs à 2003.

Afin de tenir compte de la juste valeur des options octroyées après 2001 sur lesquelles les droits ont été acquis avant 2004, certaines composantes des capitaux propres figurant dans le bilan consolidé au 31 décembre 2003 auraient été retraitées comme suit (si le retraitement avait eu lieu) :

(en millions)	31 décembre 2003, tel que présenté précédemment	Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions	1 ^{er} janvier 2004
Avoir des porteurs d'actions ordinaires			
Actions ordinaires	2 349,1 \$	— \$	2 349,1 \$
Actions sans droit de vote	3 296,6	0,4	3 297,0
Options et bons de souscription	51,5	—	51,5
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions	0,6	—	0,6
Écart de conversion cumulé	(2,7)	—	(2,7)
Bénéfices non répartis	741,7	(25,1)	716,6
Surplus d'apport	5,9	24,7	30,6
	6 442,7 \$	— \$	6 442,7 \$

b) Obligations réglées en capitaux propres

À compter de son exercice 2004, la société a adopté par anticipation les recommandations modifiées de l'ICCA à l'égard de la présentation des instruments financiers et des informations à fournir relatives à ceux-ci (chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*) portant spécifiquement sur la classification des obligations qu'un émetteur peut régler au moyen de ses propres instruments de capitaux propres (les modifications en question ayant eu lieu en 2003). Par suite de ces modifications, les débetures convertibles de la société sont classées dans le passif aux bilans consolidés, et les intérêts débiteurs correspondants sont classés au poste Coûts de financement dans les états consolidés des résultats. L'option de conversion des débetures convertibles est toujours présentée comme une composante des capitaux propres. Comme cela est exigé, la société a appliqué ces recommandations modifiées de manière rétroactive.

Afin de tenir compte du reclassement des débetures convertibles à titre de passif, certains postes de l'état consolidé des résultats du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003 ont été retraités comme suit :

Périodes terminées le 30 septembre
2003

(en millions, sauf les montants par action)	Trimestre			Période de neuf mois		
	Tel que présenté précédemment	Ajustement pour tenir compte du reclassement des débetures convertibles à titre de passif	Tel que présenté dans les présents états	Tel que présenté précédemment	Ajustement pour tenir compte du reclassement des débetures convertibles à titre de passif	Tel que présenté dans les présents états
Produits d'exploitation	1 806,2 \$	— \$	1 806,2 \$	5 320,4 \$	— \$	5 320,4 \$
Charges d'exploitation	1 461,2	—	1 461,2	4 415,8	—	4 415,8
Bénéfice d'exploitation	345,0	—	345,0	904,6	—	904,6
Autres charges, montant net	7,6	—	7,6	19,8	—	19,8
Coûts de financement	136,5	2,8	139,3	467,2	8,4	475,6
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	200,9	(2,8)	198,1	417,6	(8,4)	409,2
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	84,0	(1,0)	83,0	133,0	(3,1)	129,9
Part des actionnaires sans contrôle	1,0	—	1,0	2,7	—	2,7
Bénéfice net	115,9	(1,8)	114,1	281,9	(5,3)	276,6
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	0,9	—	0,9	2,6	—	2,6
Intérêts sur débetures convertibles, après impôts sur les bénéfices	1,8	(1,8)	—	5,3	(5,3)	—
Bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	113,2 \$	— \$	113,2 \$	274,0 \$	— \$	274,0 \$
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote						
- De base	0,32 \$	— \$	0,32 \$	0,79 \$	— \$	0,79 \$
- Dilué	0,32 \$	— \$	0,32 \$	0,78 \$	— \$	0,78 \$

Afin de tenir compte du reclassement des débetures convertibles à titre de passif, certains postes du bilan consolidé au 31 décembre 2003 ont été retraités comme suit :

(en millions)	31 décembre 2003, tel que présenté précédemment	Ajustement pour tenir compte du reclassement des débetures convertibles à titre de passif	31 décembre 2003, tel que présenté dans les présents états
Créditeurs et charges à payer	1 294,1 \$	0,4 \$	1 294,5 \$
Dettes à long terme	6 469,4 \$	140,4 \$	6 609,8 \$
Capitaux propres			
Option de conversion des débetures convertibles	— \$	8,8 \$	8,8 \$
Débetures convertibles	149,6 \$	(149,6) \$	— \$

3. Instruments financiers

Au cours du premier semestre de 2004, la société a établi deux relations de couverture auxquelles la compatibilité de couverture s'applique. L'une de ces relations de couverture permet de fixer la charge de rémunération découlant de l'octroi d'unités d'actions restreintes (se reporter à la note 8b), et l'autre donne lieu à la conversion théorique d'une tranche de 500 millions de dollars des billets (en dollars canadiens) échéant en 2006, dans le cadre de laquelle le taux d'intérêt fixe de 7,5 % a été remplacé par un taux variable basé sur le taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois plus une marge.

Au 30 septembre 2004, la société avait conclu des contrats de change à terme qui permettent de fixer les taux de change sur une tranche de 52,5 millions de dollars américains et de 14,5 millions de dollars américains des engagements d'achat des exercices 2004 et 2005, respectivement; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur Mobilité.

Juste valeur : La juste valeur de la dette à long terme de la société, y compris les débetures convertibles, est évaluée en fonction des cours au marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée de manière similaire.

(en millions)	Au 30 septembre 2004		Au 31 décembre 2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
			(retraité – note 2b)	
Dettes à long terme ¹⁾ (note 12)	6 526,8 \$	7 543,8 \$	6 839,7 \$	7 840,2 \$
Instruments financiers dérivés ²⁾ utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (note 13)	848,3	1 011,8	739,6	858,6
Instruments financiers dérivés ²⁾ utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à la dette libellée en dollars canadiens	—	3,1	—	—
	7 375,1 \$	8 558,7 \$	7 579,3 \$	8 698,8 \$
Instruments financiers dérivés ²⁾ utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	— \$	3,2 \$	— \$	0,1 \$
Instruments financiers dérivés ²⁾ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération découlant des unités d'actions restreintes (note 8b)	(0,2) \$	0,2 \$	— \$	— \$

1) La valeur comptable de la dette à long terme présentée dans le tableau ci-dessus comprend la valeur comptable de l'option de conversion des débetures convertibles.

2) L'encours nominal de tous les instruments financiers dérivés s'établit à 5 412,5 \$ (4 822,9 \$ au 31 décembre 2003).

4. Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

a) Aperçu

Trimestres terminés les 30 septembre
(en millions)

	2004			2003
	Initiatives pour 2004 ^{b)}	Programme d'efficacité opérationnelle (2001-2003) ^{c)}	Total	Programme d'efficacité opérationnelle (2001-2003) ^{c)}
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif				
Réduction de l'effectif				
Départs volontaires	— \$	— \$	— \$	— \$
Départs non volontaires	15,3	—	15,3	—
Frais de résiliation de baux	—	—	—	—
Autres charges	0,4	0,5	0,9	2,3
	15,7	0,5	16,2	2,3
Décaissements				
Réduction de l'effectif				
Départs volontaires (régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres)	—	0,2	0,2	18,6
Départs non volontaires et autres	3,7	4,2	7,9	8,6
Frais de résiliation de baux	—	0,8	0,8	2,2
Autres charges	0,7	0,2	0,9	2,7
	4,4	5,4	9,8	32,1
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	11,3	(4,9)	6,4	(29,8)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, au début	11,2	68,3	79,5	208,7
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, à la fin	22,5 \$	63,4 \$	85,9 \$	178,9 \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre
(en millions)

	2004			2003
	Initiatives pour 2004 ^{b)}	Programme d'efficacité opérationnelle (2001-2003) ^{c)}	Total	Programme d'efficacité opérationnelle (2001-2003) ^{c)}
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif				
Réduction de l'effectif				
Départs volontaires	— \$	— \$	— \$	— \$
Départs non volontaires	31,2	—	31,2	—
Frais de résiliation de baux	—	—	—	3,4
Autres charges	0,7	0,9	1,6	8,7
	31,9	0,9	32,8	12,1
Décaissements				
Réduction de l'effectif				
Départs volontaires (régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres)	—	46,8	46,8	144,8
Départs non volontaires et autres	8,7	27,5	36,2	71,7
Frais de résiliation de baux	—	3,0	3,0	5,8
Autres charges	0,7	1,2	1,9	11,3
	9,4	78,5	87,9	233,6
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	22,5	(77,6)	(55,1)	(221,5)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, au début	—	141,0	141,0	400,4
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, à la fin	22,5 \$	63,4 \$	85,9 \$	178,9 \$

b) Initiatives pour 2004

Au premier trimestre de 2004, une restructuration des divers services a été amorcée, principalement dans le domaine des technologies du secteur Communications, regroupant plusieurs bureaux, dont le nombre passera de quinze à deux. Cette restructuration, dont le coût estimatif de mise en œuvre est d'environ 13 millions de dollars pour 2004, devrait être menée à terme en 2004 et se traduire par de plus grandes économies d'échelle de même que par une meilleure efficacité de l'exécution des programmes. Au 30 septembre 2004, une tranche d'environ 12 millions de dollars de ces coûts avait été comptabilisée.

Au cours du troisième trimestre de 2004, une restructuration au sein du secteur Communications a été amorcée avec la fusion de deux unités d'exploitation destinées au service client. L'intégration et le regroupement qui en ont découlé visaient à améliorer la compétitivité de la société ainsi que sa productivité opérationnelle et financière. Cette restructuration, dont le coût estimatif de mise en œuvre se chiffre à environ 21 millions de dollars pour 2004, devrait être menée à bien en 2004. Au 30 septembre 2004, une tranche d'environ 13 millions de dollars de ces coûts avait été comptabilisée.

Outre les initiatives précédentes, la société a entrepris d'autres activités en 2004 afin d'améliorer sa productivité opérationnelle et financière ainsi que sa compétitivité. Le coût estimatif de ces activités pour 2004 se chiffre à 16 millions de dollars. Au 30 septembre 2004, une tranche d'environ 8 millions de dollars de ces coûts avait été comptabilisée.

c) Programme d'efficacité opérationnelle (2001 à 2003)

En 2001, la société a lancé le programme d'efficacité opérationnelle par phases visant à améliorer sa productivité opérationnelle et financière et sa compétitivité. La première phase de ce programme visait la restructuration aux fins de fusion des activités de TELUS Mobilité et la réorganisation de TELUS Communications. La deuxième phase, amorcée au début de 2002, a continué de mettre l'accent sur la réduction de l'effectif, mais elle comportait également un examen détaillé de tous les processus de la société en vue de repérer des occasions d'améliorer l'efficacité financière et opérationnelle. La troisième phase, qui a débuté au troisième trimestre de 2002, mettait l'accent sur la mise en application des initiatives découlant de l'examen effectué lors de la deuxième phase, et elle visait notamment la rationalisation des processus, une diminution du portefeuille de produits de TELUS et des processus connexes, l'utilisation optimale des biens immobiliers, des réseaux et des autres actifs, la gestion améliorée des commandes des clients, le resserrement des fonctions de soutien au sein de la société, la consolidation des fonctions opérationnelles et administratives, et le regroupement des centres de communication avec les clients.

Au 30 septembre 2004, il ne restait aucun coût futur à enregistrer à l'égard du programme d'efficacité opérationnelle (2001 à 2003), mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient être comptabilisés dans les périodes ultérieures.

5. Coûts de financement

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
		(retraité – note 2b)		(retraité – note 2b)
Intérêts sur la dette à long terme	161,0 \$	168,3 \$	487,5 \$	512,2 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	0,7	0,9	7,1	5,3
Écart de conversion ¹⁾	(0,3)	0,8	(1,0)	—
	161,4	170,0	493,6	517,5
Intérêts créditeurs, y compris les intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(2,8)	(30,7)	(33,1)	(41,9)
	158,6 \$	139,3 \$	460,5 \$	475,6 \$

1) Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004, ces montants comprennent des gains (pertes) de (0,1) \$ (néant en 2003) et de (0,8) \$ (0,6 \$ en 2003), respectivement, ayant trait à l'inefficacité de la couverture.

6. Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre
(en millions)

	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003 (retraité – note 2b)	2004	2003 (retraité – note 2b)
Exigibles	5,8 \$	(11,7) \$	(77,2) \$	(218,0) \$
Futurs	91,4	94,7	281,9	347,9
	97,2 \$	83,0 \$	204,7 \$	129,9 \$

La charge d'impôts sur les bénéfices de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2004		2003 (retraité – note 2b)	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	88,8 \$	34,8 %	73,3 \$	37,0 %
Écart de taux d'imposition appliqué au règlement de questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce règlement	(0,3)		—	
Rémunération sous forme d'options sur actions	1,6		—	
Autres	1,6		3,9	
	91,7	36,0 %	77,2	39,0 %
Impôt des grandes sociétés	5,5		5,8	
Charge d'impôts sur les bénéfices présentée aux états consolidés des résultats	97,2 \$	38,1 %	83,0 \$	41,9 %

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	2004		2003 (retraité – note 2b)	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	221,7 \$	34,8 %	151,4 \$	37,0 %
Écart de taux d'imposition appliqué au règlement de questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce règlement	(36,1)		(49,7)	
Rémunération sous forme d'options sur actions	5,0		—	
Autres	(0,5)		11,6	
	190,1	29,8 %	113,3	27,7 %
Impôt des grandes sociétés	14,6		16,6	
Charge d'impôts sur les bénéfices présentée aux états consolidés des résultats	204,7 \$	32,1 %	129,9 \$	31,7 %

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004, la société a enregistré des crédits d'impôt à l'investissement de néant (néant en 2003) et de 0,5 million de dollars (1,2 million en 2003), respectivement, dont un montant de néant (néant en 2003) et de 0,5 million de dollars (1,0 million en 2003), respectivement, a été comptabilisé en réduction des frais d'exploitation et le solde, en réduction des dépenses en immobilisations.

7. Montants par action

Le calcul du résultat de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des options sur actions et des bons de souscription ainsi que des actions pouvant être émises à la conversion de débentures.

Notes complémentaires

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement des numérateurs et des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et dilué par action :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
		(retraité – note 2b)		(retraité – note 2b)
Bénéfice net	156,6 \$	114,1 \$	430,2 \$	276,6 \$
Déduire :				
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	0,1	0,9	1,8	2,6
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport (note 14c)	—	—	2,3	—
Bénéfice de base afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	156,5	113,2	426,1	274,0
Ajouter : intérêts débiteurs applicables aux débiteures convertibles, déduction faite de l'incidence fiscale	1,4	—	—	—
Bénéfice dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	157,9 \$	113,2 \$	426,1 \$	274,0 \$

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	355,7	350,1	354,4	348,5
Effet des titres dilutifs				
Exercice d'options sur actions et de bons de souscription	2,3	3,1	2,3	2,3
Exercice de l'option de conversion des débiteures convertibles	3,8	—	—	—
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	361,8	353,2	356,7	350,8

Le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines options sur actions en cours au nombre de 17,9 millions d'options (15,5 millions d'options en 2003) et de 18,2 millions d'options (16,2 millions d'options en 2003), pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004 respectivement, parce que le prix d'exercice de ces options sur actions était supérieur au cours moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote pendant les périodes visées. Le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte des débiteures convertibles, qui pouvaient être converties en 3,8 millions d'actions, à l'exception du calcul effectué pour le trimestre terminé le 30 septembre 2004, puisqu'elles étaient antidilutives.

8. Rémunération à base d'actions

a) Options sur actions

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la société applique, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions d'une rémunération à base d'actions à ses employés. Étant donné que la société a choisi la méthode de l'application rétroactive sans retraitement (se reporter à la note 2a), elle doit présenter l'incidence sur le bénéfice net et le résultat par action ordinaire et action sans droit de vote qu'aurait eue l'application de la méthode de la juste valeur à la rémunération à base d'actions pour la période de comparaison.

Notes complémentaires

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
		(retraité – note 2b)		(retraité – note 2b)
Bénéfice net	156,6 \$	114,1 \$	430,2 \$	276,6 \$
Présenté				
Ajouter : Rémunération à base d'actions découlant des options sur actions comprise dans le bénéfice net présenté	4,7	—	14,5	—
Déduire : Rémunération à base d'actions découlant des options sur actions calculée selon la méthode de la juste valeur pour toutes les attributions	(4,7)	(4,4)	(14,5)	(13,4)
Pro forma	156,6 \$	109,7 \$	430,2 \$	263,2 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
De base				
Présenté (selon la méthode de la juste valeur)	0,44 \$	s.o. ²⁾	1,20 \$	s.o. ²⁾ \$
Présenté (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	s.o.¹⁾²⁾	0,32 \$	s.o.¹⁾²⁾	0,79 \$
Pro forma (selon la méthode de la juste valeur)	0,44 \$	0,31 \$	1,20 \$	0,75 \$
Dilué				
Présenté (selon la méthode de la juste valeur)	0,43 \$	s.o. ²⁾	1,19 \$	s.o. ²⁾
Présenté (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	s.o.¹⁾²⁾	0,32 \$	s.o.¹⁾²⁾	0,78 \$
Pro forma (selon la méthode de la juste valeur)	0,43 \$	0,31 \$	1,19 \$	0,74 \$

- 1) Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004, le montant par action de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions calculée selon la méthode de la juste valeur pour toutes les attributions s'établit à 0,01 \$ et à 0,04 \$ par action ordinaire et par action sans droit de vote (de base et dilué), respectivement.
- 2) s.o. – Le bénéfice net par action ordinaire et par action sans droit de vote n'a pas été présenté selon la méthode mentionnée à la période visée.

Étant donné que seules les options sur actions attribuées après 2001 sont incluses, ces informations risquent de ne pas être représentatives des incidences sur le bénéfice net des exercices futurs. Ces informations reflètent la juste valeur moyenne pondérée de 7,27 \$ (6,86 \$ en 2003) et de 7,74 \$ (4,63 \$ en 2003) des options attribuées au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004, respectivement. La période d'acquisition des droits au titre des options sur actions est habituellement de trois ans, et la méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date de l'attribution. La juste valeur de chaque option attribuée est estimée au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et elle repose sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Périodes terminées les 30 septembre	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Taux d'intérêt sans risque	4,3 %	3,9 %	3,9 %	4,9 %
Durée de vie prévue (en années)	4,5	4,5	4,5	4,5
Volatilité prévue	40,0 %	40,0 %	40,0 %	40,0 %
Taux de rendement	2,6 %	2,7 %	2,4 %	3,9 %

b) Autres rémunérations à base d'actions

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et les dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation sont inscrits à titre d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis (la période d'acquisition habituelle est de 33 mois, et la méthode d'acquisition de ces droits - en bloc ou graduelle - est déterminée à la date de l'attribution). Les frais d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004 comprennent une charge au titre de la rémunération de 3,2 millions de dollars (0,8 million de dollars en 2003) et de 5,8 millions de dollars (0,6 million de dollars en 2003), respectivement, découlant des unités d'actions restreintes.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004.

Périodes terminées le 30 septembre 2004	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'unités d'actions restreintes	Prix moyen pondéré	Nombre d'unités d'actions restreintes	Prix moyen pondéré
En cours au début	1 090 708		316 630	
Émises				
Répartition initiale	20 350	22,89 \$	871 799	24,06 \$
Au lieu de dividendes	6 670	24,11	21 690	22,54
Exercées	(28 808)	21,86	(101 972)	23,58
Frappées d'extinction ou annulées	(20 136)	25,10	(39 363)	25,10
En cours à la fin	1 068 784		1 068 784	

En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes émises au premier trimestre de 2004, la société a conclu un contrat à terme d'actions réglé en espèces, qui établit le coût pour la société à 26,61 \$ par unité d'action restreinte relativement aux 652 550 unités d'actions restreintes.

9. Débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention (la « titrisation de l'exercice 2002 ») avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, qui a été modifiée le 30 septembre 2002 et aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. La durée initiale de cette convention de titrisation à rechargement prend fin le 18 juillet 2007. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée initiale; au 30 septembre 2004, la cote était à BBB (élevée).

(en millions)	Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
Total du portefeuille géré	970,7 \$	1 036,9 \$
Créances titrisées	(181,4)	(369,5)
Droits conservés dans les créances vendues	25,8	56,4
Créances détenues	815,1 \$	723,8 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004, la société a constaté des pertes de 0,2 million de dollars (0,7 million en 2003) et de 0,6 million de dollars (3,7 millions en 2003), respectivement, sur la vente de créances découlant de la titrisation de l'exercice 2002.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation de l'exercice 2002 se présentent comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Produit cumulé de la titrisation au début	150,0 \$	485,0 \$	300,0 \$	475,0 \$
Produit de nouvelles titrisations	—	—	—	34,0
Paiements de réduction de la titrisation	—	(4,0)	(150,0)	(28,0)
Produit cumulé de la titrisation à la fin	150,0 \$	481,0 \$	150,0 \$	481,0 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	347,3 \$	1 137,6 \$	1 402,3 \$	3 137,3 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	57,4 \$	259,3 \$	257,9 \$	675,7 \$

10. Immobilisations

a) Immobilisations, montant net

(en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
Immobilisations corporelles et autres				
Actifs de télécommunication	17 044,1 \$	11 192,4 \$	5 851,7 \$	6 002,4 \$
Biens loués à la clientèle	416,0	365,4	50,6	60,0
Bâtiments	1 631,5	800,3	831,2	832,0
Mobilier et matériel de bureau	934,7	686,9	247,8	265,0
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	14,8	4,5	10,3	14,2
Autres	331,2	236,5	94,7	113,8
Terrains	47,4	—	47,4	49,0
Installations en construction	465,5	—	465,5	405,0
Matériaux et fournitures	24,1	—	24,1	22,9
	20 909,3	13 286,0	7 623,3	7 764,3
Actifs incorporels amortissables :				
Abonnés	362,9	89,3	273,6	289,7
Logiciels	1 077,8	710,9	366,9	473,7
Servitudes et autres	121,2	40,9	80,3	81,3
	1 561,9	841,1	720,8	844,7
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	3 973,1	1 018,5	2 954,6	2 954,6
	26 444,3 \$	15 145,6 \$	11 298,7 \$	11 563,6 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004 incluent des ajouts de 41,9 millions de dollars (37,4 millions en 2003) et de 130,9 millions de dollars (81,6 millions en 2003), respectivement, aux actifs incorporels amortissables.

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2004, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)

2004 (reste de l'exercice)	77,9 \$
2005	222,5
2006	116,0
2007	40,4
2008	14,9

11. Frais reportés

(en millions)	Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
Actif de retraite transitoire et excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge portée aux résultats	533,7 \$	426,8 \$
Frais d'émission des titres d'emprunt, déduction faite de l'amortissement	35,2	39,2
Coûts reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients ¹⁾	89,9	80,8
Autres	54,5	63,9
	713,3 \$	610,7 \$

1) Les frais initiaux d'activation d'un compte client, de même que les coûts directs correspondants qui ne dépassent pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation avec le client.

12. Dette à long terme

a) Détails de la dette à long terme

(en millions de dollars)

Série	Taux	Échéance	Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003 (retraité – note 2b)
Billets de TELUS Corporation				
CA	7,5 % ¹⁾	Juin 2006	1 573,9 \$	1 572,1 \$
US	7,5 % ¹⁾	Juin 2007	1 467,8	1 507,4
US	8,0 % ¹⁾	Juin 2011	2 418,3	2 484,4
			5 460,0	5 563,9
Débentures convertibles de TELUS Corporation				
	6,75 % ¹⁾	Juin 2010	141,3	140,4
Facilités de crédit de TELUS Corporation				
	— % ²⁾	Mai 2008	—	7,0
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹⁾	Mai 2010	50,0	50,0
2	11,90 % ¹⁾	Novembre 2015	125,0	125,0
3	10,65 % ¹⁾	Juin 2021	175,0	175,0
5	9,65 % ¹⁾	Avril 2022	249,0	249,0
A	9,50 % ¹⁾	Août 2004	—	189,5
B	8,80 % ¹⁾	Septembre 2025	200,0	200,0
			799,0	988,5
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc. ³⁾				
U	11,50 % ¹⁾	Juillet 2010	30,0	30,0
Billets à escompte de premier rang de TELUS Communications Inc. ³⁾				
1	7,10 %	Février 2007	70,0	70,0
Débentures – billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.				
96-9	6,375 %	Août 2004	—	20,0
99-1	7,25 %	Juin 2004	0,1	0,1
			0,1	20,1
Billets à escompte de premier rang de TELUS Communications Inc.				
			—	0,4
Contrats de location-acquisition émis à divers taux d'intérêt allant de 4,4 % à 17,25 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2008				
			9,2	10,3
Autres				
			8,4	0,3
Total de la dette			6 518,0	6 830,9
Moins : tranche à court terme			4,0	221,1
Dette à long terme			6 514,0 \$	6 609,8 \$

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) Taux moyen pondéré au 30 septembre 2004 (4,875 % au 31 décembre 2003).

3) En vertu d'une opération interne effectuée le 1^{er} juillet 2004 entre deux filiales en propriété exclusive, ces titres d'emprunt appartenant auparavant à TELUS Communications (Québec) Inc. sont devenus des obligations de TELUS Communications Inc. à cette date.

b) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Au 30 septembre 2004, les facilités de crédit bancaires consortiales de TELUS Corporation se composent :

i) d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 7 mai 2008, pour les fins générales de la société; ii) d'une facilité de crédit renouvelable de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) et d'une durée de 364 jours, qui peut être prorogée au gré de la société pour une période non renouvelable de un an, pour un montant égal à l'encours le 6 mai 2005. Ces nouvelles facilités, qui sont entrées en vigueur au cours du deuxième trimestre de 2004, ont remplacé les facilités de crédit engagées existantes de la société avant les dates de résiliation desdites facilités.

Les facilités de crédit de TELUS Corporation sont non garanties et portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. Les facilités de crédit comportent les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris deux évaluations du ratio financier effectuées à la clôture d'un trimestre financier. Les évaluations du ratio financier sont effectuées étant donné que le ratio de la dette à long terme sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société ne peut pas excéder 4,0:1 et que son ratio des flux de trésorerie liés aux

activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs ne peut être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun en vertu des facilités de crédit.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

En outre, au 30 septembre 2004, la société a conclu un accord ferme à l'égard d'une facilité de crédit bancaire non garantie d'un montant de 500 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains), pour les fins générales de la société. Cette facilité de crédit d'une durée de 364 jours serait, selon la documentation, disponible jusqu'au 31 octobre 2005 ou 364 jours après la date de conclusion de l'offre d'achat de la société visant Microcell Telecommunications Inc., selon la première des deux dates (se reporter à la note 15c). La facilité porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL »), plus les marges applicables. Cette facilité est également assortie des clauses restrictives habituelles. Après la fin du trimestre, compte tenu de l'arrivée à échéance de l'offre d'achat de la société visant Microcell Telecommunications Inc., l'accord à l'égard de la facilité de crédit bancaire a été annulé.

c) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme pour chacun des cinq exercices se terminant les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)	Total ¹⁾
2004 (reste de l'exercice)	2,0 \$
2005	3,4
2006	1 586,1
2007	1 870,0
2008	2,4

1) Les remboursements tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'opérations de couverture, le cas échéant.

13. Autres passifs à long terme

(en millions)	Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
Gain reporté sur les opérations de cession-bail d'immeubles	101,3 \$	109,1 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	170,5	161,3
Passif de couverture reporté	848,3	739,6
Frais reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients ¹⁾	89,9	80,8
Autres	95,8	82,9
	1 305,8 \$	1 173,7 \$

1) Les frais initiaux d'activation d'un compte client, de même que les coûts directs correspondants qui ne dépassent pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation avec le client.

14. Capitaux propres

a) Détail des capitaux propres

				Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
(en millions de dollars, sauf les montants par action)					(retraité note 2b)
Option de conversion des débetures convertibles ^{b)}				8,8 \$	8,8 \$
Actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc. ^{c)}					
Autorisées		Nombre			
Actions privilégiées de premier rang sans droit de vote		Illimité			
Émises				Prime au rachat	
À dividende cumulatif					
6,00 \$	Actions préférentielles	—	(31 déc. 2003 – 8 090)	10,0 %	0,8
4,375 \$	Actions privilégiées	—	(31 déc. 2003 – 53 000)	4,0 %	5,3
4,50 \$	Actions privilégiées	—	(31 déc. 2003 – 47 500)	4,0 %	4,8
4,75 \$	Actions privilégiées	—	(31 déc. 2003 – 71 250)	5,0 %	7,1
4,75 \$	Actions privilégiées (série 1956)	—	(31 déc. 2003 – 71 250)	4,0 %	7,1
5,15 \$	Actions privilégiées	—	(31 déc. 2003 – 114 700)	5,0 %	11,5
5,75 \$	Actions privilégiées	—	(31 déc. 2003 – 96 400)	4,0 %	9,6
6,00 \$	Actions privilégiées	—	(31 déc. 2003 – 42 750)	5,0 %	4,3
1,21 \$	Actions privilégiées	—	(31 déc. 2003 – 768 400)	4,0 %	19,2
					69,7
Actions privilégiées					
Autorisées		Nombre			
Actions privilégiées de premier rang		1 000 000 000			
Actions privilégiées de second rang		1 000 000 000			
Avoir des porteurs d'actions ordinaires					
Actions					
Autorisées		Nombre			
Actions ordinaires		1 000 000 000			
Actions sans droit de vote		1 000 000 000			
Émises					
Actions ordinaires ^{d)}				2 405,8	2 349,1
Actions sans droit de vote ^{d)}				3 349,9	3 296,6
Options et bons de souscription ^{e)}				40,8	51,5
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions ^{f)}				0,6	0,6
Écart de conversion cumulé				(3,0)	(2,7)
Bénéfices non répartis				983,0	741,7
Surplus d'apport ^{d)}				42,6	5,9
				6 819,7	6 442,7
Total des capitaux propres				6 828,5 \$	6 521,2 \$

b) Option de conversion des débetures convertibles

Au 30 septembre 2004, 3,8 millions d'actions sans droit de vote (3,8 millions au 31 décembre 2003) sont réservées afin d'être émises lors de l'exercice des options de conversion des débetures convertibles.

c) Actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc.

TELUS Communications Inc. a le droit de racheter les actions préférentielles et les actions privilégiées avant l'échéance sous réserve d'un préavis de trois mois. Le 25 mars 2004, TELUS Communications Inc. a émis des avis de rachat dans le but de racheter les neuf catégories de ses actions préférentielles et privilégiées cotées en Bourse en circulation au cours du troisième trimestre de 2004, pour une contrepartie totale d'environ 72,8 millions de dollars. Une tranche de 0,8 million de dollars de la prime au rachat de 3,1 millions est imputable au surplus d'apport, le solde étant imputé aux bénéfices non répartis.

d) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Périodes terminées le 30 septembre 2004	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'actions	Montant (en millions)	Nombre d'actions	Montant (en millions)
Actions ordinaires				
Au début	192 253 334	2 385,1 \$	190 800 015	2 349,1 \$
Exercice d'options sur actions ^{h)}	13 355	0,3	73 073	1,7
Achat d'actions par les employés ⁱ⁾	762 035	19,1	2 063 211	51,2
Réinvestissement de dividendes en actions	60 618	1,3	153 043	3,8
À la fin	193 089 342	2 405,8 \$	193 089 342	2 405,8 \$
Actions sans droit de vote				
Au début	162 423 223	3 333,5 \$	161 042 369	3 296,6 \$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions (note 2a)	—	—	—	0,4
Solde d'ouverture ajusté	162 423 223	3 333,5	161 042 369	3 297,0
Exercice de bons de souscription ^{e)}	—	—	76 000	2,8
Régime incitatif à base d'actions ^{f)}	10 375	0,3	33 975	0,8
Exercice d'options sur actions ^{h)}	358 406	7,4	879 314	23,2
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions ^{j)}				
Réinvestissement de dividendes en actions	431 365	8,5	1 174 762	25,5
Paiements facultatifs en espèces	10 488	0,2	27 437	0,6
À la fin	163 233 857	3 349,9 \$	163 233 857	3 349,9 \$

Le 29 octobre 2004, la société a annoncé qu'elle a obtenu l'autorisation de la part du Conseil d'administration de faire une offre de rachat dans le cours normal des activités visant 14,0 millions d'actions ordinaires et 11,5 millions d'actions sans droit de vote, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations régulatrices nécessaires.

e) Options et bons de souscription

Au moment de l'acquisition de Clearnet Communications Inc. (« Clearnet ») en 2000, la société a été tenue d'inscrire la valeur intrinsèque des options alors en cours et des bons de souscription alors en circulation de Clearnet. Au fur et à mesure que ces options et ces bons de souscription sont exercés, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le capital-actions. Lorsque ces options et ces bons de souscription s'éteignent ou expirent, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le surplus d'apport. Le produit auquel donne lieu l'exercice de ces options et bons de souscription est porté au crédit du capital-actions.

Conformément aux modalités de la convention d'achat de Clearnet, entrée en vigueur le 18 janvier 2001, TELUS Corporation a échangé les bons de souscription détenus par les détenteurs des anciens bons de souscription de Clearnet. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acheter une action sans droit de vote au prix de 10,00 \$ US l'action jusqu'au 15 septembre 2005. Au 30 septembre 2004, 0,7 million de bons de souscription (0,8 million au 31 décembre 2003) étaient en circulation.

f) Régime incitatif à base d'actions

La société a lancé un régime afin d'augmenter les ventes de divers produits et services en offrant une rémunération supplémentaire basée sur le rendement sous forme d'actions sans droit de vote. La société a réservé 0,2 million d'actions sans droit de vote (0,2 million au 31 décembre 2003) à des fins d'émission aux termes de ce régime. Au 30 septembre 2004, les actions gagnées, mais non encore émises, sont comptabilisées à titre de composante de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires.

g) Surplus d'apport

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du surplus d'apport de la société pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004.

Périodes terminées le 30 septembre 2004 (en millions)	Trimestre	Période de neuf mois
Solde au début	38,9 \$	5,9 \$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des options sur actions (note 2a)	—	24,7
Solde d'ouverture ajusté	38,9	30,6
Charge relative aux options sur actions constatée dans la période (note 8a)	4,7	14,5
Charge relative aux options sur actions reclassée dans le compte de capital des actions sans droit de vote lors de l'exercice des options sur actions	(1,0)	(1,7)
Prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées ⁽²⁾	—	(0,8)
Solde à la fin	42,6 \$	42,6 \$

h) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les administrateurs, les dirigeants et d'autres employés reçoivent des options sur actions ordinaires ou des options sur actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur marchande des actions au moment de l'attribution. Les options attribuées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas 10 ans à compter du moment de l'attribution. Au 30 septembre 2004, 3,3 millions d'actions ordinaires (3,4 millions au 31 décembre 2003) et 27,3 millions d'actions sans droit de vote (26,1 millions au 31 décembre 2003) sont réservées afin d'être émises dans le cadre des régimes d'options sur actions.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004.

Périodes terminées le 30 septembre 2004	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'actions visées	Prix moyen pondéré des options	Nombre d'actions visées	Prix moyen pondéré des options
En cours au début	26 216 294	25,09 \$	25 773 832	24,85 \$
Attribuées	32 350	23,08	1 769 141	24,66
Exercées	(371 761)	17,07	(952 387)	14,89
Éteintes	(304 734)	25,32	(887 456)	24,97
Expirées et annulées	—	—	(130 981)	24,76
En cours à la fin	25 572 149	25,20 \$	25 572 149	25,20 \$

i) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 6 % de leur salaire. La société verse 2,00 \$ pour chaque tranche de 5,00 \$ versée par l'employé. La société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004, la société a ainsi cotisé 6,1 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2003) et 17,9 millions de dollars (15,8 millions de dollars en 2003), respectivement, à ce régime. En application de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant février 2001, moment où l'émission de nouvelles actions a débuté, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime ont été achetées en Bourse aux cours du marché. Au 30 septembre 2004, 1,2 million d'actions ordinaires (3,5 millions au 31 décembre 2003) sont réservées afin d'être émises dans le cadre du régime d'achat d'actions à l'intention des employés.

j) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et de paiements additionnels facultatifs en espèces. Aux termes de ce régime, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché; toutefois, aucun

escompte de la sorte ne sera accordé dans le cas des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements additionnels facultatifs en espèces. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et maximal de 20 000 \$ par année civile. Au 30 septembre 2004, 1,1 million d'actions sans droit de vote (2,3 millions au 31 décembre 2003) sont réservées afin d'être émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions.

15. Engagements et passifs éventuels

a) Décisions du CRTC 2002-34 et 2002-43 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a émis la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif (114 millions de dollars au 30 septembre 2004 et 76 millions de dollars au 31 décembre 2003) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue annuelle du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel le Conseil amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix. La société ne peut déterminer quand le CRTC prendra une décision relativement à cette instance.

b) Négociations collectives

Négociations collectives avec le Telecommunications Workers Union : En 2000, TELUS a entrepris des négociations collectives avec le Telecommunications Workers Union en vue d'une nouvelle convention collective devant remplacer les cinq anciennes conventions conclues avec BC TELECOM et TELUS en Alberta. À la suite de l'acquisition de Clearnet et d'opérations subséquentes, le secteur Mobilité a décidé d'entreprendre des négociations distinctes pour ses activités syndiquées de la Colombie-Britannique et de l'Alberta (voir la décision-lettre 1088 et la décision 278 du Conseil canadien des relations industrielles ci-dessous). Il s'agit de la première ronde de négociations collectives depuis la fusion de BC TELECOM et de TELUS Alberta, et la société vise à remplacer les diverses conventions collectives précédentes par une seule convention collective pour la nouvelle unité de négociation.

Au cours du quatrième trimestre de 2002, la demande de nomination d'un conciliateur fédéral que la société avait adressée au ministre fédéral du Travail, tel que le prévoit le Code canadien du travail, a été acceptée. Au cours du premier trimestre de 2004, le processus de conciliation étendu, qui comprenait un examen général de tous les points en suspens, a pris fin et les points en suspens n'étaient pas réglés.

Le 15 janvier 2004, le ministre fédéral du Travail a nommé deux conciliateurs à titre de médiateurs pour poursuivre la démarche avec la société et le Telecommunications Workers Union afin d'arriver si possible à une résolution.

Le 28 janvier 2004, le Conseil canadien des relations industrielles a statué, en réponse à une plainte alléguant des pratiques de travail injustes déposée par le Telecommunications Workers Union, que la société devait faire une offre d'arbitrage exécutoire au Telecommunications Workers Union pour régler la convention collective entre les deux parties. La société a fait cette offre d'arbitrage exécutoire le 29 janvier 2004 et, le 30 janvier 2004, le Telecommunications Workers Union l'a acceptée. En vertu des dispositions de l'arbitrage exécutoire, aucune interruption de travail légale ne peut avoir lieu.

Avec l'aide de médiateurs, la société et le Telecommunications Workers Union ont discuté du processus d'arbitrage exécutoire, y compris le choix d'un arbitre, le mandat de l'arbitre et les principes directeurs qu'il doit prendre en considération ainsi que le lieu et les dates des audiences, mais bon nombre de ces points demeurent toutefois en suspens.

La société a déposé une demande de réexamen auprès du Conseil canadien des relations industrielles et a interjeté appel auprès de la Cour d'appel fédérale à propos de la décision du Conseil canadien des relations industrielles ordonnant à la société d'offrir l'arbitrage exécutoire.

Il est pour ainsi dire impossible de prévoir pour l'instant les conséquences opérationnelles et financières qui pourraient résulter des processus de réexamen et d'appel pour la société.

Décision-lettre 1088 et décision 278 du Conseil canadien des relations industrielles : Le 21 mai 2004, le Conseil canadien des relations industrielles a déclaré que SOCIÉTÉ TELE-MOBILE et TELUS Communications Inc. était un employeur unique aux fins des relations de travail. Le Conseil canadien des relations industrielles a également établi que les membres du personnel non syndiqués du secteur Mobilité, principalement situés en Ontario et au Québec, qui effectuent des tâches semblables à celles de leurs homologues syndiqués du secteur Mobilité en Colombie-Britannique et en Alberta, devraient faire partie de l'unité de négociation du Telecommunications Workers Union sans vote représentationnel.

Le 23 juin 2004, SOCIÉTÉ TELE-MOBILE et TELUS Communications Inc. ont tous deux déposé une demande de suspension et d'examen judiciaire auprès de la Cour d'appel fédérale concernant la décision-lettre 1088 du Conseil canadien des relations industrielles et la décision 278 qui en découle. La demande de sursis a été partiellement accordée le 23 juillet 2004. La Cour d'appel fédérale a statué que le secteur Mobilité pourrait communiquer avec ses employés de l'Est touchés par la décision-lettre 1088 et la décision 278 du Conseil canadien des relations industrielles (contrairement à l'interdiction de communiquer toujours en vigueur à l'égard des membres du personnel syndiqués de TELUS Communications Inc. représentés par le Telecommunications Workers Union). Les autres aspects de la demande de sursis ont été refusés par la Cour d'appel fédérale. Toutefois, cette dernière a proposé à SOCIÉTÉ TELE-MOBILE et à TELUS Communications Inc. de présenter une nouvelle demande de contrôle judiciaire si les circonstances venaient à changer et qu'un préjudice irréparable devient imminent. L'examen judiciaire de la décision-lettre 1088 et de la décision 278 du Conseil canadien des relations industrielles a été effectué les 4 et 5 octobre 2004 et la décision de la Cour d'appel fédérale est en instance.

Si les conséquences opérationnelles et financières découlant des processus de réexamen et d'appel de la Cour d'appel fédérale différaient des évaluations et des hypothèses de la direction, la société pourrait apporter un ajustement important à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

c) Microcell Telecommunications Inc.

Le 13 mai 2004, la société a annoncé qu'elle avait l'intention d'effectuer des offres d'achat non sollicitées en espèces visant la totalité des actions à droit de vote restreint de catégorie A émises et en circulation, des actions sans droit de vote de catégorie B, des bons de souscription 2005 et des bons de souscription 2008 de Microcell Telecommunications Inc. Ces offres ont été faites le 17 mai 2004. L'opération représente une valeur totale en capitaux propres d'environ 1,1 milliard de dollars. Les offres, qui devaient venir à échéance le 22 juin 2004, ont été prorogées plusieurs fois : d'abord jusqu'au 22 juillet 2004, ensuite jusqu'au 20 août 2004, jusqu'au 20 septembre 2004 et, enfin, jusqu'au 12 octobre 2004, date à laquelle elles sont venues à échéance.

d) Garanties

Les PCGR du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis; dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

Garanties de bonne exécution : Les garanties de bonne exécution peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers. TELUS fournit des garanties à l'égard du prix de vente des résidences principales de ses employés dans le cadre de ses politiques de réinstallation des employés. Dans l'éventualité où la société serait tenue de faire des paiements en vertu de ces garanties, elle devrait acheter la propriété de l'employé (aux fins de revente immédiate).

La société a garanti les obligations financières de tiers dans le cadre d'une entente visant les droits de dénomination d'une installation. Dans l'ensemble, les garanties viennent à échéance jusqu'au 31 août 2008, selon une formule dégressive, et elles prévoient des recours limités.

Au 30 septembre 2004, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait aux garanties de bonne exécution susmentionnées.

Garanties financières : Conjointement à son retrait, en 2001, des activités liées à la location de matériel, la société a fourni une garantie à un tiers à l'égard de certains baux précis associés à des actifs de télécommunication et à des véhicules. Dans l'éventualité où le locataire serait en situation de défaut, la société serait tenue de faire un paiement dans la mesure où la valeur réalisée de l'actif sous-jacent serait insuffisante pour rembourser le bail; dans certains cas, la société pourrait être obligée de rembourser la valeur brute du bail et de réaliser elle-même la valeur sous-jacente de l'actif loué. Au 30 septembre 2004, la société avait constaté un passif de 1,0 million de dollars (1,5 million au 31 décembre 2003) en ce qui a trait aux garanties liées à ces baux.

Le tableau suivant présente les montants maximaux non actualisés des garanties au 30 septembre 2004, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements.

(en millions)	Garanties de bonne exécution ¹⁾²⁾	Garanties financières ¹⁾	Total
2004 (reste de l'exercice)	3,7 \$	3,2 \$	6,9 \$
2005	1,8	3,1	4,9
2006	1,5	2,3	3,8
2007	1,0	1,2	2,2
2008	0,5	0,4	0,9

- 1) Les montants sur une base annuelle des garanties de bonne exécution et des garanties financières comprennent les montants maximaux des garanties au cours de n'importe quelle année de la durée de la garantie.
- 2) Les garanties de bonne exécution au 30 septembre 2004 excluent des montants de 2,2 millions de dollars, de 2,0 millions de dollars, de 1,8 million de dollars, de 1,6 million de dollars et de 1,4 million de dollars pour, respectivement, 2004 (reste de l'exercice), 2005, 2006, 2007 et 2008, cela parce que la garantie sous-jacente, contractée aux termes d'une entente visant les droits de dénomination d'une installation, a été résiliée en vertu des termes du contrat le 4 octobre 2004.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées, et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour l'acheteur si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société serait de 80 % jusqu'en mai 2006, passerait à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait l'acheteur de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS éprouverait toute perte subie par l'acheteur.

Au 30 septembre 2004, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

e) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, selon l'évaluation des dommages-intérêts et l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne ce qui suit :

Parité salariale : Le 16 décembre 1994, le Telecommunications Workers Union a déposé une plainte contre BC TEL, une société remplacée de TELUS Communications Inc., auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant que les disparités salariales entre les employés et les employées syndiqués de la Colombie-Britannique allaient à l'encontre des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* prescrivant un salaire égal pour un travail égal. En décembre 1998, la Commission canadienne des droits de la personne a indiqué qu'elle commencerait une enquête sur la plainte du Telecommunications Workers Union. En février 2003, la Commission canadienne des droits de la personne a fait une offre de médiation pour le règlement de cette plainte, mais la société l'a refusée. En 2004, la Commission canadienne des droits de la personne a nommé un conciliateur afin de tenter de régler la plainte. Si le conciliateur ne parvient pas à régler la plainte, il se pourrait que la Commission canadienne des droits de la personne présente l'affaire au Tribunal canadien des droits de la personne en vue d'une audience formelle. Le moment auquel cette plainte sera réglée ne peut en pratique être déterminé, mais aucun règlement imminent n'est prévu. La société estime qu'elle a de bons moyens de se défendre contre la plainte du Telecommunications Workers Union. Si le règlement intervenu de la plainte au sujet de la parité salariale diffère de l'évaluation et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : En janvier 2002, la société a pris connaissance d'une action introduite au moyen de deux demandes déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002 par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du Telecommunications Workers Union. Les trois demandeurs de l'une des actions allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes étaient versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs utilisaient illégalement les fonds réaffectés et que des frais des administrations ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. Une demande pour une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs a été rejetée le 17 décembre 2003. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. Si le règlement de ces actions diffère des évaluations et hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif non autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la *Class Actions Act* (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La poursuite n'a pas été autorisée et des objections de procédure à l'autorisation ont été établies. La société croit que la poursuite n'est pas justifiée. Si le dénouement final de cette poursuite se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

16. Renseignements financiers supplémentaires

a) États des résultats

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Frais de publicité	35,7 \$	30,3 \$	103,0 \$	90,7 \$

b) Bilans

(en millions)	Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
Débiteurs		
Comptes clients	671,3 \$	624,1 \$
Produits à recevoir	206,0	158,4
Provision pour créances douteuses	(71,6)	(67,6)
Autres	9,4	8,9
	815,1 \$	723,8 \$
Frais payés d'avance et autres		
Frais payés d'avance	142,4 \$	86,6 \$
Frais reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients	47,1	77,2
Autres	40,0	8,6
	229,5 \$	172,4 \$
Créditeurs et charges à payer		
Comptes fournisseurs	292,9 \$	377,6 \$
Charges à payer	395,6	384,1
Paie et autres charges salariales connexes	415,7	430,4
Intérêts à payer	205,5	72,4
Autres	44,3	30,0
	1 354,0 \$	1 294,5 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	413,2 \$	340,9 \$
Frais reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients	47,1	77,2
Dépôts des clients	25,2	26,9
	485,5 \$	445,0 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Débiteurs	(14,9) \$	(4,9) \$	(91,3) \$	135,9 \$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	17,1	8,8	109,6	(208,3)
Stocks	12,0	3,8	38,8	18,7
Frais payés d'avance et autres	39,5	71,5	(50,1)	11,4
Créditeurs et charges à payer	131,3	182,2	60,2	67,4
Facturation par anticipation et dépôts de clients	17,7	20,2	40,5	60,4
	202,7 \$	281,6 \$	107,7 \$	85,5 \$

17. Avantages sociaux futurs

a) Régimes à prestations déterminées

Les coûts nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Trimestres terminés les
30 septembre (en millions)

	2004			2003		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période	17,6 \$	— \$	17,6 \$	16,3 \$	— \$	16,3 \$
Intérêts débiteurs	78,1	—	78,1	76,8	—	76,8
Rendement de l'actif des régimes	(13,4)	(79,9)	(93,3)	(172,0)	88,3	(83,7)
Coût des services passés	—	0,1	0,1	—	0,2	0,2
Perte actuarielle	6,2	—	6,2	7,4	—	7,4
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	—	6,4	6,4	—	6,4	6,4
Amortissement de l'actif transitoire	—	(11,2)	(11,2)	—	(11,2)	(11,2)
	88,5 \$	(84,6) \$	3,9 \$	(71,5) \$	83,7 \$	12,2 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Périodes de neuf mois terminées
les 30 septembre (en millions)

	2004			2003		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de la période	52,8 \$	— \$	52,8 \$	49,0 \$	— \$	49,0 \$
Intérêts débiteurs	234,3	—	234,3	230,3	—	230,3
Rendement de l'actif des régimes	(221,1)	(58,7)	(279,8)	(286,5)	35,5	(251,0)
Coût des services passés	—	0,5	0,5	—	0,5	0,5
Perte actuarielle	18,5	—	18,5	22,0	—	22,0
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	—	19,1	19,1	—	19,1	19,1
Amortissement de l'actif transitoire	—	(33,6)	(33,6)	—	(33,6)	(33,6)
	84,5 \$	(72,7) \$	11,8 \$	14,8 \$	21,5 \$	36,3 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Trimestres terminés les
30 septembre (en millions)

	2004			2003		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Autres régimes						
Coût des services rendus au cours de la période	1,2 \$	— \$	1,2 \$	1,2 \$	— \$	1,2 \$
Intérêts débiteurs	0,8	—	0,8	0,9	—	0,9
Rendement de l'actif des régimes	(0,7)	—	(0,7)	(0,2)	(0,5)	(0,7)
Gain actuariel	(0,3)	—	(0,3)	(0,3)	—	(0,3)
Amortissement de l'obligation transitoire	—	0,2	0,2	—	0,2	0,2
	1,0 \$	0,2 \$	1,2 \$	1,6 \$	(0,3) \$	1,3 \$

Notes complémentaires

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	2004			2003		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de la période
Autres régimes						
Coût des services rendus au cours de la période	3,6 \$	— \$	3,6 \$	3,7 \$	— \$	3,7 \$
Intérêts débiteurs	2,5	—	2,5	2,8	—	2,8
Rendement de l'actif des régimes	(2,0)	—	(2,0)	(0,6)	(1,4)	(2,0)
Gain actuariel	(1,1)	—	(1,1)	(0,9)	—	(0,9)
Amortissement de l'obligation transitoire	—	0,6	0,6	—	0,6	0,6
	3,0 \$	0,6 \$	3,6 \$	5,0 \$	(0,8) \$	4,2 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

b) Cotisations patronales

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2004 aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société ont été révisées et portées à 136,6 millions de dollars (la meilleure estimation se chiffrait à 104,8 millions au 31 décembre 2003) afin de tenir compte des évaluations actuarielles révisées et du règlement anticipé net du financement discrétionnaire.

c) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Cotisations au régime de retraite syndical	10,2 \$	8,5 \$	29,5 \$	27,8 \$
Autres régimes de retraite à cotisations déterminées	2,6	1,4	10,7	8,0
	12,8 \$	9,9 \$	40,2 \$	35,8 \$

18. Information sectorielle

Les secteurs isolables de la société, utilisés pour les besoins de la gestion de l'entreprise, sont Communications et Mobilité. Le secteur Communications comprend ce qui suit : services locaux et interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données et autres services de télécommunications, sauf les services sans fil; le secteur Mobilité comprend ce qui suit : services de communications personnelles numériques et services Internet sans fil. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, ainsi que des canaux de distribution employés. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Produits externes	1 199,9 \$	1 186,3 \$	747,0 \$	619,9 \$	— \$	— \$	1 946,9 \$	1 806,2 \$
Produits intersectoriels	24,9	24,6	5,0	4,0	(29,9)	(28,6)	—	—
Total des produits d'exploitation	1 224,8	1 210,9	752,0	623,9	(29,9)	(28,6)	1 946,9	1 806,2
Charges d'exploitation	714,2	701,9	428,5	378,4	(29,9)	(28,6)	1 112,8	1 051,7
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	16,2	2,3	—	—	—	—	16,2	2,3
BAIIA ¹⁾	494,4 \$	506,7 \$	323,5 \$	245,5 \$	— \$	— \$	817,9 \$	752,2 \$
Total des dépenses en immobilisations	216,4 \$	208,9 \$	103,4 \$	95,1 \$	— \$	— \$	319,8 \$	304,0 \$
BAIIA moins le total des dépenses en immobilisations	278,0 \$	297,8 \$	220,1 \$	150,4 \$	— \$	— \$	498,1 \$	448,2 \$

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Produits externes	3 560,0 \$	3 604,0 \$	2 056,3 \$	1 716,4 \$	— \$	— \$	5 616,3 \$	5 320,4 \$
Produits intersectoriels	72,0	71,4	15,2	11,6	(87,2)	(83,0)	—	—
Total des produits d'exploitation	3 632,0	3 675,4	2 071,5	1 728,0	(87,2)	(83,0)	5 616,3	5 320,4
Charges d'exploitation	2 132,7	2 155,7	1 214,0	1 102,6	(87,2)	(83,0)	3 259,5	3 175,3
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	32,8	12,1	—	—	—	—	32,8	12,1
BAlIA ¹⁾	1 466,5 \$	1 507,6 \$	857,5 \$	625,4 \$	— \$	— \$	2 324,0 \$	2 133,0 \$
Total des dépenses en immobilisations	743,5 \$	589,8 \$	232,1 \$	227,5 \$	— \$	— \$	975,6 \$	817,3 \$
BAlIA moins le total des dépenses en immobilisations	723,0 \$	917,8 \$	625,4 \$	397,9 \$	— \$	— \$	1 348,4 \$	1 315,7 \$

- 1) Selon la définition de la société, le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAlIA ») correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. La société a publié de l'information au sujet du BAlIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

19. Opérations entre apparentés

En 2001, la société a conclu avec Verizon Communications Inc. (« Verizon »), un actionnaire important, une convention visant l'acquisition de certains droits d'utilisation de logiciels, de technologies, de services et d'autres avantages de Verizon. Cette convention remplace et modifie une convention antérieure intervenue entre la société et GTE Corporation. Cette convention est renouvelable annuellement à l'entière discrétion de la société jusqu'au 31 décembre 2008 et elle a été renouvelée pour 2005. Au 30 septembre 2004, la société avait acquis des licences d'utilisation de logiciels désignés et une licence de marque de commerce totalisant 312,1 millions de dollars, montant constaté dans les immobilisations et les autres actifs. Ces actifs sont évalués à la juste valeur marchande établie à la date d'acquisition par une expertise indépendante. Dans l'hypothèse où la convention est renouvelée jusqu'en 2008, l'engagement total aux termes de la nouvelle convention s'élèvera à 377 millions de dollars américains pour la période de 2001 à 2008 et l'engagement résiduel après le 30 septembre 2004 s'établira à 87 millions de dollars américains (102 millions de dollars américains au 31 décembre 2003).

La société a reçu et passé en charges des services continus et d'autres avantages dans le cours normal de ses activités, selon les conditions et modalités du marché. Par suite de la cession par TELUS, en 2001, des activités relatives aux annuaires à Verizon, la société facture aux clients les inscriptions dans les annuaires pour le compte de Verizon et assure le recouvrement lié à ces inscriptions. La société devait à Verizon, sur une base nette et compte tenu de la refacturation et du recouvrement exécutés pour le compte de Verizon de même que des dividendes à payer, une somme de 36,9 millions de dollars au 30 septembre 2004 (40,9 millions au 31 décembre 2003).

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Convention conclue avec Verizon – Services continus et autres avantages passés en charges	6,6 \$	6,9 \$	19,9 \$	21,2 \$
Ventes à Verizon (utilisation par les clients de Verizon de l'infrastructure de télécommunications de TELUS et d'autres ressources)	16,6 \$	14,8 \$	39,7 \$	35,9 \$
Achats à Verizon (utilisation par les clients de TELUS de l'infrastructure de télécommunications de Verizon et d'autres ressources)	5,4 \$	6,8 \$	25,8 \$	27,7 \$

20 Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Les principes adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
		(retraité – note 2b)		(retraité – note 2b)
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	156,6 \$	114,1 \$	430,2 \$	276,6 \$
Ajustements :				
Charges d'exploitation				
Exploitation ^{b)}	0,5	(4,2)	1,8	(12,7)
Amortissement ^{c)}	—	27,0	6,5	81,0
Amortissement des actifs incorporels ^{d)}	(20,5)	(20,5)	(61,4)	(61,4)
Coûts de financement ^{f)}	2,1	2,4	6,2	7,2
Comptabilisation des instruments dérivés ^{g)}	(4,5)	(0,1)	(4,3)	0,2
Impôts sur les ajustements ci-dessus ^{h)}	9,3	(1,6)	22,6	(5,1)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	143,5	117,1	401,6	285,8
Autres éléments du résultat étendu ⁱ⁾	(15,3)	(68,0)	(31,5)	(151,6)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	128,2 \$	49,1 \$	370,1 \$	134,2 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis				
- De base	0,40 \$	0,33 \$	1,12 \$	0,81 \$
- Dilué	0,40 \$	0,33 \$	1,12 \$	0,81 \$

Le tableau qui suit présente le retraitement des bénéfices non répartis (déficit) effectué de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Période de neuf mois	
	2004	2003
Solde au début	(844,7) \$	(960,6) \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	401,6	285,8
	(443,1)	(674,8)
Moins : Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	132,8	124,3
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis ou devant être réinvestis en actions nouvellement émises	26,9	32,5
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	1,8	2,6
Excédent de la prime au rachat des actions préférentielles et privilégiées sur le montant imputable au surplus d'apport (note 14c)	2,3	—
Solde à la fin	(606,9) \$	(834,2) \$

Notes complémentaires

Le tableau qui suit présente le retraitement des postes les plus importants du bilan effectué de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

(en millions)	Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
Actif à court terme	2 197,3 \$	1 517,3 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 623,3	7 757,8
Actifs incorporels amortissables	2 480,7	2 666,0
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 954,6	2 954,6
Écarts d'acquisition	3 536,3	3 536,6
Impôts sur les bénéfices reportés	377,5	709,0
Autres actifs	680,3	623,1
	19 850,0 \$	19 764,4 \$
Passif à court terme	1 982,8 \$	2 154,7 \$
Dette à long terme	6 523,2	6 628,4
Autres passifs à long terme	1 523,9	1 367,1
Impôts sur les bénéfices reportés	1 611,8	1 638,8
Part des actionnaires sans contrôle	10,9	10,7
Capitaux propres	8 197,4	7 964,7
	19 850,0 \$	19 764,4 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

(en millions)	Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	6 828,5 \$	(retraité – note 2b) 6 521,2 \$
Ajustements		
Méthode de l'acquisition contre méthode de la fusion d'intérêts communs ^{a), c) à f)}	1 472,1	1 512,9
Écarts d'acquisition supplémentaires découlant de l'acquisition de Clearnet ^{e)}	123,5	123,5
Débentures convertibles (y compris l'option de conversion) ^{f)}	(8,3)	(8,8)
Comptabilisation des instruments dérivés ^{g)}	(2,9)	(0,1)
Autres éléments du résultat étendu cumulés ⁱ⁾	(215,5)	(184,0)
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	8 197,4 \$	7 964,7 \$
Composition des capitaux propres selon les PCGR des États-Unis		
Actions préférentielles et privilégiées		
Actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc. (note 14c)	— \$	69,7 \$
Avoir des porteurs d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	4 339,3	4 282,6
Actions sans droit de vote	4 637,0	4 585,8
Options et bons de souscription	40,8	51,5
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions	0,6	0,6
Écart de conversion cumulé	(3,0)	(2,7)
Bénéfices non répartis (déficit)	(606,9)	(844,7)
Autres éléments du résultat étendu cumulés ⁱ⁾	(215,5)	(184,0)
Surplus d'apport	5,1	5,9
	8 197,4	7 895,0
	8 197,4 \$	7 964,7 \$

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a entraîné le retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode donne lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation — Exploitation

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Avantages sociaux futurs	(4,2) \$	(4,2) \$	(12,7) \$	(12,7) \$
Rémunération à base d'actions	4,7	—	14,5	—
	0,5 \$	(4,2) \$	1,8 \$	(12,7) \$

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001 (se reporter aux notes 2a et 8a). En vertu des PCGR des États-Unis, la société est tenue de présenter l'incidence qu'aurait le recours à la méthode de la comptabilisation à la juste valeur de la rémunération à base d'actions sur le bénéfice net et le résultat par action ordinaire et par action sans droit de vote, pour les attributions faites après 1994. La juste valeur des options attribuées par la société en 2004 et en 2003 et les hypothèses moyennes pondérées ayant servi à estimer cette juste valeur sont présentées à la note 8a. En utilisant les justes valeurs présentées à la note 8a, cette incidence se traduirait approximativement par les montants pro forma que voici :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis				
Présenté	143,5 \$	117,1 \$	401,6 \$	285,8 \$
Déduire : Rémunération à base d'actions découlant des options sur actions calculée selon la méthode de la juste valeur pour toutes les attributions	(5,5)	(10,5)	(16,9)	(34,1)
Pro forma	138,0 \$	106,6 \$	384,7 \$	251,7 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis par action ordinaire et action sans droit de vote				
De base				
Présenté (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	0,40 \$	0,33 \$	1,12 \$	0,81 \$
Pro forma (selon la méthode de la juste valeur)	0,39 \$	0,30 \$	1,07 \$	0,71 \$
Dilué				
Présenté (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	0,40 \$	0,33 \$	1,12 \$	0,81 \$
Pro forma (selon la méthode de la juste valeur)	0,39 \$	0,30 \$	1,07 \$	0,71 \$

c) Charges d'exploitation – Amortissement

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Fusion de BC TELECOM et de TELUS	— \$	9,0 \$	6,5 \$	26,9 \$
Perte de valeur de l'actif	—	18,0	—	54,1
	— \$	27,0 \$	6,5 \$	81,0 \$

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, les immobilisations de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisées à leur juste valeur, plutôt qu'à leur coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, leur amortissement selon les PCGR des États-Unis différera. Au 31 mars 2004, l'amortissement de cet écart était terminé.

Perte de valeur de l'actif : Au premier trimestre de 1998, BC TELECOM a comptabilisé une charge au titre de la dépréciation des immobilisations. L'évaluation de la moins-value des immobilisations ne prévoit pas l'actualisation des flux de trésorerie nets futurs estimatifs pour le calcul de la valeur recouvrable nette. Selon les PCGR du Canada, au moment de l'évaluation, le montant constaté de la perte de valeur correspondait à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, tandis que suivant les PCGR des États-Unis, le montant constaté de la perte de valeur correspondait à l'excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés ayant servi à déterminer la valeur recouvrable nette. Selon les PCGR des États-Unis, le montant après impôts passé en charges en 1998 aurait été plus élevé de 232,2 millions de dollars et il n'aurait pas été considéré comme un élément extraordinaire. L'amortissement annuel serait inférieur de quelque 72 millions de dollars par suite de la comptabilisation de cette perte de valeur supérieure selon les PCGR des États-Unis. Au 31 décembre 2003, l'amortissement de cet écart était terminé.

d) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur, leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

(en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2004	Au 31 décembre 2003
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services avec fil	1 950,0 \$	247,8 \$	1 702,2 \$	1 731,0 \$
Abonnés – services sans fil	250,0	192,3	57,7	90,3
	2 200,0	440,1	1 759,9	1 821,3
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	1 833,3	1 833,3	—	—
	4 033,3 \$	2 273,4 \$	1 759,9 \$	1 821,3 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2004, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2004 (reste de l'exercice)	98,3 \$
2005	304,3
2006	157,9
2007	78,8
2008	53,3

e) Écarts d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la rubrique a) ci-dessus) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué aux écarts d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écarts d'acquisition supplémentaires découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée aux écarts d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable des écarts d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

f) Coûts de financement

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, la dette à long terme de TELUS au moment de l'acquisition a été comptabilisée à sa juste valeur, plutôt qu'à son coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, les intérêts débiteurs sur cette dette selon les PCGR des États-Unis différeront.

Débetures convertibles : En vertu des PCGR du Canada, l'option de conversion des débetures convertibles est présentée séparément à titre de composante des capitaux propres. Selon les PCGR des États-Unis, cette option de conversion ne nécessite aucune bifurcation et elle est par conséquent présentée comme un passif, de même que le solde des débetures convertibles. L'accroissement du principal en vertu des PCGR du Canada n'est pas nécessaire en vertu des PCGR des États-Unis, et l'ajustement est inclus dans l'ajustement des intérêts débiteurs lors du rapprochement.

g) Comptabilisation des instruments dérivés

Le 1^{er} janvier 2001, la société a adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, les dispositions du Statement of Financial Accounting Standards No. 133, intitulé *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. Cette norme exige que tous les instruments dérivés soient comptabilisés comme actif ou passif et évalués à leur juste valeur. Les PCGR du Canada prévoient un traitement comptable différent pour les instruments financiers. Selon les PCGR des États-Unis, les instruments dérivés qui constituent des couvertures de juste valeur, y compris les instruments financiers faisant l'objet de la couverture, sont évalués à la valeur marchande, et les ajustements sont reflétés dans les résultats. Les instruments dérivés qui constituent des couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la valeur marchande, et les ajustements sont reflétés dans le résultat étendu.

h) Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2004	2003	2004	2003
Exigibles	5,8 \$	(11,7) \$	(77,2) \$	(218,0) \$
Reportés	82,1	96,3	259,3	353,0
	87,9	84,6	182,1	135,0
Crédits d'impôt à l'investissement	—	—	(0,5)	(1,0)
	87,9 \$	84,6 \$	181,6 \$	134,0 \$

La charge (l'économie) d'impôts sur les bénéfices de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (montants en millions)	2004		2003	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	81,0 \$	34,8 %	74,9 \$	37,0 %
Écart de taux d'imposition appliqué au règlement de questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce règlement	(0,3)		—	
Crédits d'impôt à l'investissement	—		—	
Autres	1,7		3,9	
Impôt des grandes sociétés	82,4	35,5 %	78,8	38,9 %
	5,5		5,8	
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices selon les PCGR des États-Unis	87,9 \$	37,8 %	84,6 \$	41,7 %

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (montants en millions)	2004		2003	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	203,5 \$	34,8 %	156,3 \$	37,0 %
Écart de taux d'imposition appliqué au règlement de questions fiscales de l'exercice précédent et ajustements corrélatifs à ce règlement	(36,1)		(49,7)	
Crédits d'impôt à l'investissement	(0,3)		(0,6)	
Autres	(0,1)		11,4	
Impôt des grandes sociétés	167,0	28,5 %	117,4	27,8 %
	14,6		16,6	
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices selon les PCGR des États-Unis	181,6 \$	31,0 %	134,0 \$	31,7 %

i) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR des États-Unis – Résultat étendu

Le Statement of Financial Accounting Standards No. 130, intitulé *Reporting Comprehensive Income*, exige qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées. À l'heure actuelle, les PCGR du Canada n'exigent pas la présentation du résultat étendu.

Notes complémentaires

Trimestres terminés les 30 septembre
(en millions)

	2004			2003		
	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total
Montant de la période	(22,6) \$	(0,9) \$	(23,5) \$	(109,6) \$	(0,9) \$	(110,5) \$
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	(7,9)	(0,3)	(8,2)	(40,8)	(1,7)	(42,5)
Montant net	(14,7)	(0,6)	(15,3)	(68,8)	0,8	(68,0)
Autres éléments du résultat étendu cumulés au début	(88,7)	(111,5)	(200,2)	33,2	(95,8)	(62,6)
Autres éléments du résultat étendu cumulés à la fin	(103,4) \$	(112,1) \$	(215,5) \$	(35,6) \$	(95,0) \$	(130,6) \$

Périodes de neuf mois terminées les
30 septembre
(en millions)

	2004			2003		
	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total
Montant de la période	(45,6) \$	(2,7) \$	(48,3) \$	(247,4) \$	(3,0) \$	(250,4) \$
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	(15,8)	(1,0)	(16,8)	(96,1)	(2,7)	(98,8)
Montant net	(29,8)	(1,7)	(31,5)	(151,3)	(0,3)	(151,6)
Autres éléments du résultat étendu cumulés au début	(73,6)	(110,4)	(184,0)	115,7	(94,7)	21,0
Autres éléments du résultat étendu cumulés à la fin	(103,4) \$	(112,1) \$	(215,5) \$	(35,6) \$	(95,0) \$	(130,6) \$

j) Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre

En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.